

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 25 mars 2010

L'an deux mille neuf

et le 25 mars 2010,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique -. MME EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - MMES HENRY Mireille - GILLES Christine - **ADJOINTS**  
MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - Mme CUCCIA Andrée - M. BONO Guy - Mme MICHEL Françoise – MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : MM. VULPIAN Patrice - NIOX Christian - MME IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David -

**ABSENTS** : M. BERTON Christian - Melles BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 28/10 - AGRANDISSEMENT DE LA MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR**

Madame DELENAT.expose :

La Commune a sollicité et obtenu en 2008 et en 2009 une aide auprès du Conseil Général au titre des travaux de proximité pour l'extension de la Médiathèque.

La Commune peut prétendre à une aide attribuée sous forme de subvention du Conseil Général, allant de 20 à 50 % du coût global hors taxe de la dépense afin d'acquérir du mobilier, de l'équipement matériel

et de l'équipement informatique, qui ont pour objectif de développer la pratique de la lecture publique par une extension des locaux.

En conséquence, Madame DELENAT demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- solliciter de M. le Président du Conseil Général, une aide financière conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous,
- réaliser cette acquisition

<b>DEPENSES H.T</b>		<b>RECETTES H.T</b>	
. Coût de l'opération	71 000.00	. Subvention C. Général	35 500.00
		. Autofinancement	35 500.00
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>71 000.00</b>		<b>71 000.00</b>

La dépense est inscrite au budget de l'exercice.

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 25 mars 2010.

LE MAIRE